



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation des personnels de la petite enfance

Question écrite n° 35697

Texte de la question

Mme Danielle Brulebois attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur les conditions de rémunération pour les professionnels de la petite enfance. Les agents des structures petite enfance, dont la majorité ne sont pas titulaires, bénéficient de contrats précaires et des salaires les plus bas de la fonction publique. Depuis le début de la pandémie, leur mobilisation a été sans faille. Dès l'annonce de la fermeture des écoles et des crèches, ils ont dû imaginer et mettre en place les dispositifs pour accueillir les enfants des soignants ainsi que l'ensemble des personnels mobilisés pour lutter contre la pandémie. Ils ont ensuite dû s'adapter en réinventant des vacances pour les enfants, qui ne pouvaient accéder aux musées, piscines et autres équipements culturels et sportifs. Ils n'ont pas ménagé leurs peines mais la reconnaissance n'est pas au rendez-vous. Les soignants ainsi que les enseignants ont bénéficié d'une prime mais les professionnels de la petite enfance, bien que très exposés au risque de contagion, en ont été exclus. Elle souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement pour permettre une meilleure reconnaissance des professionnels de la petite enfance et en particulier sur le plan financier.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Brulebois](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35697

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Enfance et familles](#)

Ministère attributaire : [Enfance](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 mars 2021

Question publiée au JO le : [19 janvier 2021](#), page 446

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)